

PRIVILÉGIEZ L'INSCRIPTION EN LIGNE DÈS LE MOIS DE JUIN SUR LE SITE OISE-MOBILITE.FR
POUR ÉDITER UN TITRE DE TRANSPORT PROVISOIRE
ET SUIVRE VOTRE DOSSIER EN TEMPS RÉEL
OU
RETOURNEZ CET IMPRIMÉ
SELON LE SECTEUR GÉOGRAPHIQUE DE VOTRE ÉTABLISSEMENT A :

ATRIOM

Secteur Ouest et Nord-Est
47, rue Corréus BP 20549
60005 BEAUVAIS CEDEX
Tél : 03 44 48 70 10
atriom.compiegnois@transdev.com
atriom.beauvaisis@transdev.com



KEOLIS RDSO

Secteur Sud-Est
21 rue Félix Louat
60300 SENLIS
Tél : 03 44 53 93 60
krds@keolis.com

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (en majuscule) :

Nom de l'élève : _____
Prénom : _____
Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : F ou M

REPRÉSENTANT LÉGAL (parent, tuteur ou élève majeur) :

Civilité : MADAME MONSIEUR ÉLÈVE MAJEUR
Nom : _____
PRÉNOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : 60 _____ COMMUNE : _____
ADRESSE MAIL : _____
 EN CAS DE GARDE ALTERNÉE, COCHEZ LA CASE ET JOIGNEZ UNE DEUXIÈME DEMANDE
 J'AUTORISE LA CONSERVATION DE LA PHOTO
TÉLÉPHONE MOBILE : _____ TÉLÉPHONE DOMICILE : _____

Photo couleur de
l'élève à coller
soigneusement
(obligatoire pour
toute première
demande)

SCOLARITÉ

ÉCOLE MATERNELLE ÉCOLE PRIMAIRE COLLÈGE LYCÉE CFA (DIMA)

Classe fréquentée : 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} Seconde Première Terminale

Régime : Demi-pensionnaire Interne Externe

Coordonnées de l'établissement :

Nom : _____
Commune : _____

TRANSPORT SCOLAIRE : MODE DE PRISE EN CHARGE SOUHAITÉ

AUTOCAR : COMMUNE DE MONTÉE : _____
COMMUNE DE DESCENTE : _____
éventuellement COMMUNE DE CORRESPONDANCE : _____
 TRAIN : COMMUNE DE MONTÉE : _____
COMMUNE DE DESCENTE : _____

(AUTOCAR & TRAIN accordé seulement si le trajet impose les deux modes de transport)

- Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées ci-dessus
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du réseau Oise et du règlement régional du transport scolaire disponible sur oise-mobilite.fr
- Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales d'Utilisation du Pass Oise Mobilité disponible sur oise-mobilite.fr
- J'autorise la Région Hauts-de-France et son délégataire transporteur à utiliser mes informations personnelles pour être destinataire d'informations relatives aux actualités transports et événements en région

A : _____ le : ____ / ____ / ____

Signature du représentant légal



oise MOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements
oise-mobilite.fr
0 970 150 150

CONDITIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021 POUR BÉNÉFICIER DU TRANSPORT SCOLAIRE

Pour prétendre aux transports scolaires, les élèves de l'Oise, qu'ils soient externes, demi-pensionnaires ou internes, doivent répondre aux critères suivants :

- résider dans l'Oise,
- être scolarisés et domiciliés dans deux communes différentes,
- être scolarisés de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires dans un établissement public ou privé du premier ou second degré sous contrat avec l'Etat,
- avoir une distance supérieure ou égale à 3 km à parcourir entre leur domicile et leur établissement scolaire,
- pouvoir se rendre à leur établissement scolaire par les transports en commun existants.

Si votre enfant est reconnu(e) en situation de handicap et qu'il ne peut utiliser les transports en commun, la prise en charge de ses frais de transport scolaire relève du Département de l'Oise. Pour plus d'informations, consultez le site www.oise.fr.

Les étudiants, les élèves de BTS, les apprentis, les stagiaires ont la possibilité d'acheter un titre de transport à bord du car ou de recharger leur Pass Oise Mobilité sur la e-boutique du site oise-mobilite.fr.

Toutes les conditions sont reprises dans le règlement régional des transports scolaires consultable sur le site internet transports.hautsdefrance.fr.

LE PASS OISE MOBILITÉ, COMMENT ÇA MARCHE ?

Cette carte, dont la durée de vie est d'au minimum 5 ans, doit être conservée dans son étui de protection. Après instruction de votre demande d'inscription, le Pass conservé sera chargé d'un titre de transport permettant d'emprunter les lignes du réseau interurbain de l'Oise (un aller-retour gratuit toute l'année entre la commune de domiciliation et la commune de son établissement, y compris pendant les vacances scolaires). Le Pass doit être conservé et il est obligatoire de renouveler son inscription chaque année scolaire pour le mettre à jour.

Si besoin, pour faciliter ses déplacements, l'élève pourra charger sur ce support tous les titres proposés par les autres réseaux de transports collectifs de l'Oise. Le Pass Oise Mobilité doit systématiquement être validé par l'élève à chaque montée dans le car.

En cas d'absence de titre de transport ou de présentation d'un titre non valable (périmé ou non validé), un procès-verbal pourra être établi en cas de contrôle.

- 1 Je monte à l'avant du véhicule
- 2 Je valide à chaque montée
- 3 Lorsque la lumière verte s'allume accompagnée d'un bip sonore : je peux passer, je suis en règle



QUE FAIRE EN CAS DE PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION DE VOTRE PASS OISE MOBILITÉ ?

Il est nécessaire de faire une demande de duplicata (coût de 8€) directement en ligne sur le site oise-mobilite.fr (rubrique scolaire) ou de télécharger le formulaire de duplicata sur le site et de l'adresser à ATRIOM ou KRDSO.

VOUS SOUHAITEZ DES INFORMATIONS SUR LES HORAIRES OU ÊTRE INFORMÉ DES PERTURBATIONS DANS LES TRANSPORTS ?

Pour toute demande d'information sur les transports ou pour enregistrer une réclamation, l'agence Oise Mobilité est à votre disposition du lundi au samedi de 08h00 à 19h00 (appel non surtaxé).

Pour être informé gratuitement par mail/SMS en temps réel des éventuelles perturbations du réseau (intempéries, grèves, pannes,...), n'oubliez pas de vous inscrire à la rubrique « Mon espace » sur oise-mobilite.fr, puis allez sur « Mes alertes » pour paramétrer la ou les lignes qui vous intéressent.



TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement automatisé dont les finalités sont la gestion des droits des usagers des transports scolaires et la gestion des services de transports.

Tous les champs sont obligatoires. À défaut d'être complètement renseignées, les demandes ne pourront être instruites par les services régionaux.

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de ces données. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données (DPO) de la Région Hauts-de-France dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes/.

Le détail des spécificités du traitement est consultable sur le site transports.hautsdefrance.fr/politique-de-confidentialite/